

ments sont disponibles. J'ignore combien de temps il faudra pour les obtenir, mais j'essaierai de me les procurer. Entre-temps, je ne saurais reconnaître le bien-fondé de certains arguments invoqués par mon ami.

Il prétend que le doublage en français de certains films réalisés aux États-Unis constitue une usurpation de la culture sur les ondes. Il aimerait mieux évidemment voir des films produits en français. Il préférerait aux films américains, je suppose, ceux de la Belgique, de la France ou d'autres pays d'expression française. Il n'a pas dû vouloir parler des films du Québec, car très peu de ceux-ci peuvent être montrés sur les réseaux français de télévision. Comme le député le sait, même lorsque Radio-Canada réalise des films, comme les trois qui ont été produits et présentés en décembre et en janvier, les frais qui s'ensuivent soulèvent un tollé considérable. Il est donc peu probable que le Québec produise suffisamment de films de long métrage pour répondre à la demande des stations de télévision du réseau français, pour des films de langue française.

Sans doute, la radio et la télévision de langue française ont connu des problèmes qui leur ont valu certains avantages. Tout d'abord, il était difficile d'obtenir de la documentation d'origine française à l'extérieur du Québec. On s'est donc évertué à réaliser plus de films français dans le Québec. Au Canada anglais, il y a eu moins d'initiatives en ce sens, car beaucoup de films à bon marché peuvent être importés du Royaume-Uni et des États-Unis.

Quant à l'idée que des compagnies cinématographiques, actionnaires importantes des réseaux de radiotélévision, puissent influencer les programmes des réseaux en exigeant qu'on y passe leurs films au lieu des films réalisés ailleurs, je signale que les stations privées de langue française ne sont pas affiliées à un réseau. Mon honorable ami sait sans doute que la plupart des stations de langue anglaise font partie d'un réseau. Sauf erreur, il n'y a qu'une station indépendante de langue anglaise au Canada. Le réseau achète des films qu'utilisent toutes ses stations qui peuvent, d'ailleurs, appartenir à des particuliers et qui n'ont aucun rapport entre elles.

Quant à Radio-Canada, bien entendu, la Société achète des films qu'elle offre à ses stations affiliées. J'ignore si le cas que mon ami a exposé s'applique à Québec. Peut-être bien. Mais avant de laisser passer ces allégations, j'aimerais savoir si l'on peut facilement obtenir les renseignements qu'il demande. Je l'ignore. De toute manière, le point n'est pas

suffisamment important, à mon avis, pour qu'on retarde la discussion de la mesure. Si mon ami ne le juge pas d'une importance capitale et que nous arrivons à l'article approprié avant six heures, il consentira peut-être à ce que nous réservions cet article et que je renseigne la Chambre à huit heures.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, je suis très satisfait de la réponse de l'honorable secrétaire d'État; si elle nous dit qu'elle fera son possible, je crois que nous devons avoir confiance en sa parole. D'ailleurs, s'il y a des points spéciaux comme ceux-là, on pourra y revenir lors de la motion portant troisième lecture ou à une autre étape.

Seulement, j'aimerais faire une distinction entre ce que l'honorable secrétaire d'État a mentionné et, peut-être, un peu la réalité de ce qui existe quant au poste de télévision français. Il est évident que la Société Radio-Canada fait tout son possible. Je dois, monsieur le président, féliciter le réseau français de Radio-Canada de faire tout son possible pour réaliser le plus d'émissions originales en français, de présenter des films français. Loin de moi l'idée de blâmer les employés de Radio-Canada; au contraire, je crois qu'il faut les féliciter, car ils réussissent très bien à se procurer de bonnes émissions. Étant donné que le matériel du réseau français est évidemment plus rare que celui du réseau anglais, il est normal, à ce moment-là, que le réseau français se heurte à plus de difficultés.

Mais le problème se pose différemment pour les postes privés et, à ce stade, je voudrais bien indiquer que mes remarques s'adressent aux postes privés de télévision du Québec plutôt qu'à la Société Radio-Canada qui, je l'admettrai, fait tout son possible. La remarque que j'adressais a surtout trait à un poste privé, comme celui de la ville de Québec, par exemple. Quand le poste privé appartient à *Famous Players*, compagnie américaine qui produit des films américains, il est évident que la compagnie propriétaire du poste préfère passer des films américains traduits en français et les revendre à un poste de Québec, plutôt que de présenter des films français qui auraient une plus grande valeur culturelle.

Il est évidemment normal pour une compagnie américaine de chercher à passer ses films avant les autres. Mais tout cela découle du fait qu'on a laissé une compagnie américaine s'emparer de permis d'exploitation des deux postes de télévision à Québec. C'est à cela, monsieur le président, que je m'oppose. Je comprends fort bien que la compagnie *Famous Players*, qui produit des films, désire passer les siens mais, à ce moment-là, cela devient des traductions, et le poste n'a aucun intérêt à passer des films originaux, puisque